

INFOS Unsa Retraités 34

SOMMAIRE

1. Editorial.

2. Actualité

Elections TPE : les résultats
Campagne d'information :
Aider les autres c'est mon
métier

3. Actualité Hérault

API Bus

Mise en place du CDCA.

4. Actualité Hérault

Les plus de 60 ans dans la
population de l'Hérault

5. Vie Interne

Réunion trimestrielle

UNSA Retraités

A lire ce mois-ci

6. Action

Adresse aux candidats à
l'élection législative

7. Dépendance

La grille AGGIR, c'est quoi ?

8. Culture:

Expo : Locomobile

Musée Dubout, Palavas

Le Alf du mois



Editorial : vers un nouveau syndicalisme

Les résultats des élections T.P.E ont marqué une percée remarquable de l'UNSA quand, dans le même temps, les plus grandes confédérations historiques enregistraient un recul de leurs suffrages par rapport à la consultation de 2012.

Sans les moyens financiers de ces organisations, les militants de l'UNSA, et parmi eux, nombre de retraités, ont sillonné les rues de nos villes et de nos villages pour faire connaître UNSA, ses valeurs et ses propositions. Ce travail de fourmi a payé. Il a porté ses fruits, parce qu'il est le vecteur d'un syndicalisme différent, porteur de propositions, un syndicalisme de service et de proximité, éloigné de la rigidité des gros appareils syndicaux.

Un syndicalisme novateur, en pointe dans les nouvelles formes de travail. En témoignent les chauffeurs de VTC, en lutte contre les conditions de travail imposées par la plateforme « UBER » qui leur impose un statut voisin du servage. Ces travailleurs « indépendants », organisés autour du syndicat VPC-SCP-UNSA, revendiquent la requalification de leurs contrats en statut de salarié.

Le syndicalisme traditionnel est inaudible sur cette évolution des formes du travail. L'UNSA en organisant un colloque sur le thème « Le numérique peut-il se passer de dialogue social? » en mai 2016, a ouvert une réflexion sur les nouvelles formes de travail et la construction d'un droit social protecteur adapté pour les travailleurs des secteurs touchés par l'économie numérique, salariés ou non.

De même, face aux postures concernant la loi travail, l'UNSA a préféré explorer des pistes novatrices comme le compte personnel d'activité (C.P.A), lequel instaure un droit à la formation tout au long de la vie, reconnaît l'engagement bénévole et le valorise dans la carrière professionnelle, prend en compte les travaux pénible et ouvre de nouveaux droits.

Chez les retraités aussi, l'UNSA trace sa voie, originale, novatrice et constructive. Le rôle de Gérard Mirault, vice-président UNSA du CODERPA 34, l'a démontré clairement. Sa compétence et son investissement sont largement reconnus.

L'UNSA progresse, elle invente un nouveau syndicalisme, elle progresse vers la représentativité. C'est positif pour les salariés, actifs ou retraités.

Actualité

Élections Très Petites Entreprises: Progrès significatifs de l'UNSA!

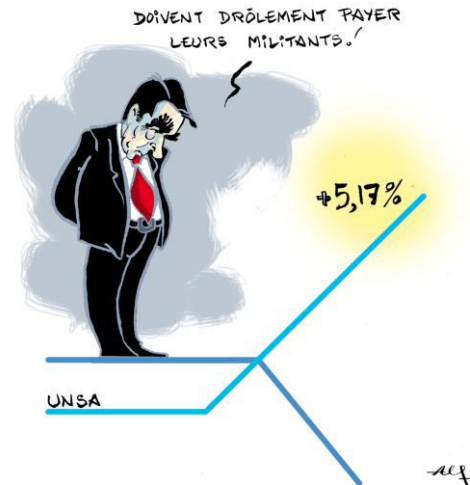
Avec 12.49% des voix et une progression de 5,17%, l'UNSA conforte largement sa quatrième place et talonne Force Ouvrière qui ne la devance que de 0.51%. Dans un contexte de moindre participation, où les grandes confédérations représentatives enregistrent un recul important, l'UNSA progresse en voix et gagne 7000 voix par rapport à 2012. En région Occitanie, la progression des voix de l'UNSA par rapport à 2012 atteint 9% avec un score de 12.21%

Ces résultats sont le fruit d'une approche syndicale qui considère les salariés des TPE comme des salariés à part entière et centre sa communication sur un syndicalisme de service.

Un grand merci à tous les retraités qui se sont investis dans cette campagne et ont contribué, au côté des actifs, à cette percée déterminante pour notre représentativité.

Campagne d'information

« Aider les autres, c'est mon métier »



Merci également à Alf pour son regard toujours pertinent sur l'actualité.



Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie et Jean-Philippe Viquant, directeur général de la cohésion sociale, ont lancé une campagne nationale d'information « Aider les autres, c'est mon métier » pour promouvoir et valoriser les métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées. D'ici à 2030, 300 000 emplois nouveaux auprès des personnes en perte d'autonomie devront être pourvus. Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé lance une campagne d'information pour promouvoir et valoriser ces métiers.

Le secteur de l'aide à domicile est accessible sans diplôme, mais la professionnalisation est en cours avec le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

Saluons cette initiative et rappelons notre exigence d'une formation de qualité et d'une revalorisation des métiers qui concernent l'aide aux personnes en perte d'autonomie.



Actualité Hérault

API Bus, les étapes en mars

La CARSAT Languedoc-Roussillon et l'ADMR Hérault se sont dotées d'un bus baptisé l'API Bus; API pour Animation - Prévention - Information. Animations gratuites à l'intention des retraités.



En mars, l'API Bus passera à...

Boujan sur Libron : 2 mars et 30 mars de 10h à 12h - parking de la Résidence du Jardin de Flore

Sérignan : 3 mars et 31 mars de 14h30 à 16h30 - pôle social espace Joseph Viennet

Sète : 6 mars de 10h à 12h - place Aristide Briand

Cazouls : 9 mars de 10h à 12h - parking extérieur du centre François Mitterrand, avenue Victor Hugo

Magalas : 10 mars de 14h30 à 16h30 - la promenade

Castries : 13 mars de 10h à 12h - espace gare

Capestang : 16 mars de 10h à 12h - parking de la salle polyvalente

Le Bousquet d'Orb : 17 mars de 14h30 à 16h30 - place Marcel Roux

Juvignac : 20 mars de 10h à 12h - parvis de la Mairie

Bédarieux : 23 mars de 10h à 12h - place aux fruits

Mise en place du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Hérault.

La gestation est longue. Près de six mois après la publication du décret définissant la composition et les missions du CDCA, nous attendons encore la mise en place de cette instance consultative essentielle pour la représentation des retraités et personnes âgées.

Le retard n'incombe pas seulement au Conseil Départemental de l'Hérault qui a su faire vivre un CODERPA actif et dynamique, comme en atteste, entre autre la richesse des actions de la semaine bleue 2016.

Il semble imputable aux difficultés que rencontrent certaines associations ou structures partenaires à fournir la liste de leurs représentants dans chacun des collèges des deux formations constitutives du CDCA.

Nous sommes désormais au milieu du gué. L'association de gestion du CODERPA a été dissoute le 26 janvier 2017. Le CODERPA reste cependant compétent pour prononcer les avis relevant du CDCA dans l'attente. On nous laisse espérer une installation du CDCA pour la mi-mars.

Cependant l'UNSA souhaite une mise en place rapide, de façon que la déclinaison locale de la mise en place de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, dans sa dimension consultative, devienne effective.



Semaine bleue, CODERPA 34 Octobre 2016

Les informations qui nous parviennent d'autres départements font état de situations de même nature. Le ministère des Affaires Sociales a certes annoncé la mise en place du premier CDCA en décembre dernier en Dordogne, mais s'il a été installé, ses travaux n'ont pas réellement commencé.

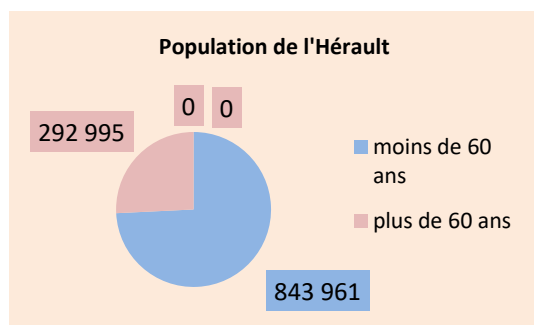
Dans l'Hérault comme dans les départements voisins, Aude, Gard, Pyrénées Orientales, l'Unsa disposait fin janvier de délégations complètes, avec des représentants actifs et retraités, pour les 6 postes à pourvoir dans chacun des collèges où nos militants sont appelés à siéger. Preuve, s'il en fallait une, que notre organisation est réactive, et accorde la plus grande importance à ces nouveaux espaces de la démocratie sociale que constituent les CDCA.

Actualité Hérault

Les plus de 60 ans dans la population de l'Hérault

Données 2016

Les plus de 60 ans par rapport à la population totale :

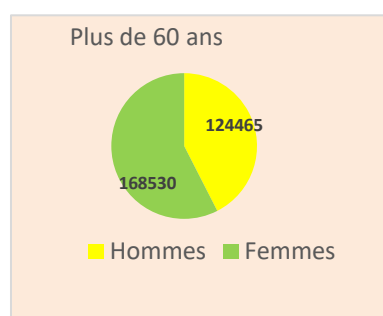


Les plus de 60 ans représentent 25,77 % de la population du département qui s'élevait en 2016 à 1 136 956 habitants, soit un taux légèrement supérieur au pourcentage des plus de 60 ans au plan national (24.86% de la population).

Parmi les plus de 60 ans, les plus de 75 ans représentent 37% de la population.

Dans cette tranche de la population les femmes dominent puisqu'elles constituent 61,6 % de ce groupe d'âge.

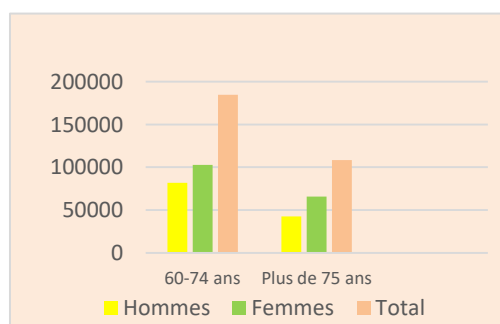
Répartition hommes-femmes parmi les plus de 60 ans:



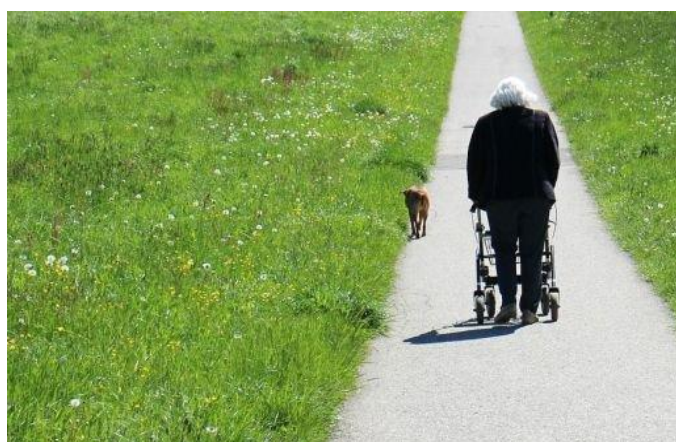
Pour la tranche des 60-75 ans, les femmes sont également majoritaires mais représentent seulement 55,72% de ce groupe d'âge.

Comme au plan national, plus une génération avance en âge, plus elle se féminise.

Répartition par tranches d'âge et par sexe :



Cette donnée appelle donc une prise en compte de cette spécificité, notamment pour le grand âge et la perte d'autonomie qui concernent une population très largement féminine.



	60-74 ans	%	Plus de 75ans	%	Total
Hommes	81 784	44.28	42 681	39.40	124 465
Femmes	102 911	55.72	65 619	61.60	168 530
Total	184 695		108 300		292 995

Source INSEE

Vie interne :

REUNION TRIMESTRIELLE DE L'UNSA Retraités 34

Les militants de l'UNSA Retraités 34 étaient réunis le 3 février à Clermont l'Hérault, autour de Gérard Mirault et Martine Dreyfus, futurs délégués de l'UNSA dans le collège « usagers » de la formation « Personnes Agées » du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Hérault (CDCA).

A l'ordre du jour, l'actualité de l'UNSA, les élections TPE et l'enjeu de la représentativité, la mise en place du Compte Personnel d'Activité.

Questions plus spécifiques aux retraités : ont été abordées la mise en place du Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Age, ainsi que la future installation du CDCA.

La discussion s'est poursuivie avec l'analyse du rapport de la Cour des Comptes sur les retraites de la Fonction Publique, ainsi que du rapport du Conseil d'Orientation des Retraités.

Le dernier point a porté sur la politique de communication de l'UNSA Retraités et la façon dont elle est perçue par les militants de terrain.

Une matinée de travail qui confirme la vitalité de l'UNSA Retraités. La journée s'est poursuivie par un repas convivial suivi d'une intéressante visite à la miellerie du Salagou.



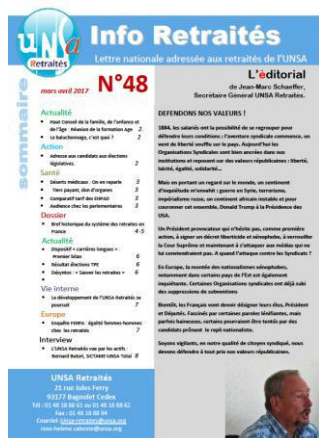
Cette expérience d'une réunion décentralisée a été l'occasion de rencontrer d'autres militants et mérite d'être renouvelée.

Sur l'agenda de l'Unsa Retraités :

Conseil National de l'UNSA Retraités élargi aux délégués régionaux :
Vendredi 10 mars à Bagnolet.

A lire ce mois-ci :

- ✓ Sur le site de l'UNSA Retraités :
 - Dossier « Pensions de réversion », élaboré par le groupe « prospective » de l'UNSA Retraités.
 - L'UNSA Retraités s'adresse aux candidats à l'élection législative.
 - Tableau sur les inégalités Hommes femmes chez les retraités en Europe (document FERPA)
- ✓ Sur la Lettre Nationale de l'UNSA Retraités N° 48, à paraître début mars :
 - Un dossier de deux pages sur l'historique du système des retraites en France,
 - Une enquête sur les inégalités hommes-femmes chez les retraités Européens, élaborée par la FERPA.





Action

Notre congrès de février 2015 nous a missionné autour de six grands axes principaux. A chacun de ces axes nous avons déjà apporté des réponses, mais notre mission doit se poursuivre.

Concernant la perte d'autonomie ainsi que la santé, notre travail sur la loi ASV et la mise en place du HCFEA et des CDCA répondent dans un premier temps à notre résolution. Pour ce qui est du pouvoir d'achat des retraités, notre action du 20 septembre 2016 correspond à un point d'ancrage de notre politique qui doit être poursuivie en portant nos revendications aux différents niveaux de gouvernance.

Ainsi, dans le cadre des campagnes électorales, nous nous devons de faire entendre la voix de l'UNSA et de porter nos questions, nos inquiétudes, mais aussi, nos propositions aux candidats. Pour ce qui est de la campagne présidentielle, l'UNSA (actifs) doit présenter un document aux différents candidats.

Pour ce qui est de la campagne des législatives, l'UNSA Retraités va porter à la connaissance des différents candidats démocrates ses analyses et ses attentes. Cette démarche doit se réaliser, pour les différentes circonscriptions, au niveau de chaque département.

Jean-Marc Schaeffer, Secrétaire Général UNSA Retraités

Circulaire N°85 du 7 février 2017

Notre département compte 9 circonscriptions, nous ne pouvons envisager raisonnablement de rencontrer l'ensemble des candidats se présentant dans chacune d'elles. Toutefois, le courrier ci-dessous peut être transmis à la plupart d'entre eux et nous permettre, avec les plus réceptifs à nos propositions, d'engager un échange sur nos idées. Il nous appartiendra de nous mobiliser, en fonction de nos réseaux, pour promouvoir dans ce cadre, les propositions de l'UNSA Retraités.



Madame, Monsieur,

Vous vous présentez à la candidature à l'élection législative. A cette occasion, l'UNSA Retraités souhaite porter à votre connaissance ses analyses et ses attentes principales quant à la situation des retraités. Nos militants sont prêts à vous rencontrer pour connaître vos propositions sur ce dossier et vous exprimer leurs principales revendications.

Jean-Marc Schaeffer
Secrétaire général UNSA Retraités

Place du Retraité dans la société

L'évolution démographique de notre pays se caractérise par une forte augmentation de la longévité et un vieillissement de la société.

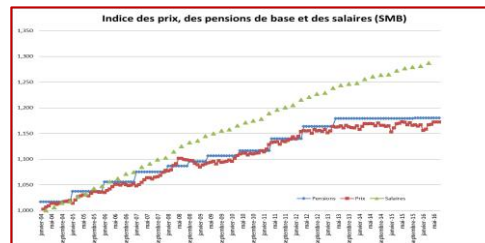
Dans ce contexte, les retraités jouent un rôle important par leur investissement, leur statut de citoyen, leur place de consommateur. Acteurs du lien social, comme aidants familiaux ou (et) bénévoles associatifs, ils contribuent à la solidarité entre les générations.

Pour l'UNSA Retraités, la dignité de toute personne, quel que soit son âge ou son état de santé, doit être respectée en toutes circonstances.

Pouvoir d'achat

Avec une pension moyenne brute de droit direct de 1380 € (en 2013), les retraités ne sont pas les nantis que l'on décrit parfois. Pour les femmes, le niveau des pensions est plus faible encore, puisque leur pension moyenne se limite à 1016 €.

Les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites l'ont démontré, l'indexation des retraites sur l'indice des prix à la consommation n'est pas une méthode satisfaisante pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Chaque année, les retraites perdent 1 % par rapport au salaire des actifs qui progresse plus vite que l'inflation.



Pour en finir avec cette dégradation, l'UNSA Retraités revendique :

- ✓ Une revalorisation des pensions qui tienne compte à la fois de l'évolution des prix et de l'évolution du salaire mensuel de base.
- ✓ Pour une carrière complète, une pension égale au moins au SMIC, base 35 heures.

Protection Sociale

Notre système de protection sociale, dont la Sécurité Sociale en est le pilier essentiel, repose sur le principe de solidarité entre tous les citoyens. Il constitue un acquis social, qu'il est indispensable de sauvegarder.

La politique de santé doit renforcer et clarifier le rôle et la place de l'Assurance Maladie et des Complémentaires Santé. Les aides pour l'acquisition d'une Complémentaire Santé doivent être généralisées à l'ensemble des retraités.

Cette politique doit permettre un accès aux soins pour tous, sur l'ensemble du territoire, en assurant une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales.

Elle doit également renforcer les campagnes d'éducation et de prévention.

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse (loi ASV) améliore leur prise en charge. Il est essentiel qu'elle soit intégralement appliquée et que le financement du risque « perte d'autonomie » soit sérieusement renforcé, afin de diminuer les restes à charge insupportables pour de nombreux retraités.

CONTACT : UNSA Retraités 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62 Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org
rose-helene.caboste@unsa.org

CONTACT LOCAL :

Dépendance :

La grille AGGIR, c'est quoi ?

L'allocation personnalisée d'autonomie est attribuée en fonction du classement de la personne en perte d'autonomie dans la grille AGGIR. Cette grille définit des « Groupes Iso-ressources », les GIR, qui sont étalonnés de 1 à 6 et qui déterminent le niveau de dépendance.

La grille Aggir évalue les capacités de la personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives.

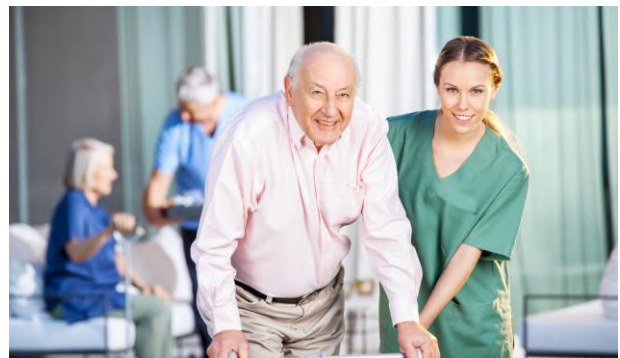
Seules les 10 activités dites *discriminantes* sont utilisées pour déterminer le GIR dont relève la personne âgée. Les 7 autres activités dites *illustratives* sont destinées à apporter des informations complémentaires à l'évaluateur pour mieux appréhender la situation globale de la personne. La grille Aggir est intégrée à un référentiel d'évaluation qui permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée.

A quoi correspond chaque GIR ?

Gir 1	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, • Ou personne en fin de vie
Gir 2	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, • Ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente
Gir 3	<ul style="list-style-type: none"> • Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels
Gir 4	<ul style="list-style-type: none"> • Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillement, • Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas
Gir 5	<ul style="list-style-type: none"> • Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
Gir 6	<ul style="list-style-type: none"> • Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante

Seuls les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les personnes relevant des Gir 5 ou 6 peuvent demander [une aide ménagère](#) ou [une aide auprès de leur caisse de retraite](#).

Source :  Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française



Culture

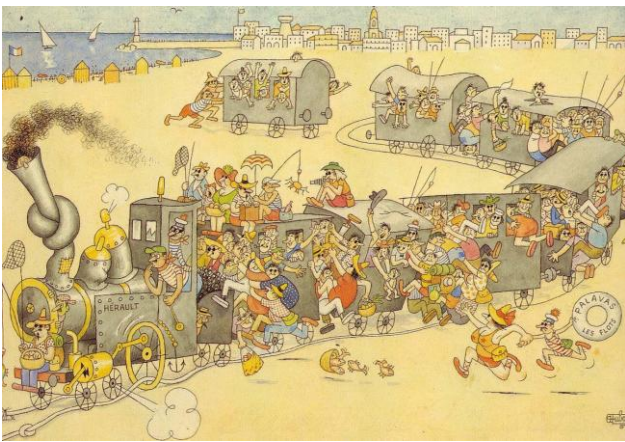
Une idée de sortie : Le musée Albert Dubout de Palavas.

Pour retrouver la fraîcheur des dessins de Dubout, le foisonnement des personnages, l'insolite des situations mises en image et l'humour de son œuvre. A découvrir, à redécouvrir, ou à faire connaître aux petits enfants.

Jusqu'au 31 mars : Exposition « Les locomobiles »

DUBOUT chérit le **chemin de Fer** parce qu'il est le véhicule de la foule. Il a pris comme modèle le tacot qui **mène à Palavas**. Il confère peu à peu à la locomotive une figure inoubliable.

Albert DUBOUT, notre plus grand artiste ferroviaire, se délecte des chemins de fer montants et sablonneux. DUBOUT du train ne s'épuise jamais. Il réussit à faire d'un train le sujet principal d'un dessin, sans jamais en crayonner le moindre boulon. **Il a fait entrer le tortillard et la Gare de Palavas dans l'Histoire du rire.**



Musée A. Dubout,

Redoute de Ballestras, rue de l'Abbé Brocardi,
34250 Palavas-Les-Flots

Téléphone : 04 67 68 56 41 ou 04 67 07 73 82

Horaires

- **Juillet et août** : tous les jours 10h-13h et 16h-20h
- **Mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre** : tous les jours 14h-18h (fermeture le lundi)
- **Décembre, janvier et février** : les week-ends, fêtes et vacances scolaires (fermeture le lundi)

Mail : culture@palavaslesflots.com



Le « Alf » du mois... Pucking-ball



Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérent à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault** Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34** : **Claude Lassalvy**